

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 206

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 103

Suppléants présents : 1

Pouvoirs : 0

Date de convocation :

23/10/2020

Date d'affichage :

12/11/2020

Votants :	104	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	5
-----------	-----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est prononcé, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST.

Délégués titulaires présents :

ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; COQBLIN-VILLESSECHE Anne ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal

Absents : ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Laurence ; BOURGEOIS Josette ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; PAIN Michel ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline ;

Objet : Projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau de lecture publique -PCSES-en Terre d'Emeraude : approbation du projet culturel

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la fusion des Communautés de Communes Jura Sud, Pays des Lacs, Pays d'Orgelet, en une nouvelle Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020

Considérant que le nouvel EPCI agira dans le domaine de la culture à travers :

-la gestion de 3 ensembles d'équipements de lecture publique précédemment gérés par les anciennes communautés de Communes, à savoir :

- La médiathèque intercommunale d'Orgelet,
- Le réseau intercommunal de lecture publique en Petite Montagne, qui comprend une médiathèque tête de réseau à Arinthod, une médiathèque annexe à Saint-Julien-sur-Suran et un point lecture à Aromas,
- La médiathèque intercommunale de Jura Sud à Moirans-en-Montagne et une annexe à Vaux-les-Saint-Claude

-La gestion du musée du jouet de Moirans,

-Les écoles de musique...etc...

Considérant que la médiathèque de Clairvaux-les-Lacs, autre équipement structurant de lecture publique, est restée jusqu'ici un équipement communal, même si son rayonnement fait d'elle un service public de référence à l'échelle du territoire intercommunal du Pays-des-Lacs,

Considérant qu'il y a lieu d'envisager le déploiement d'une offre de services en matière de lecture publique élargie à l'échelle de l'ensemble de son territoire et de repenser l'articulation de ce réseau d'équipements culturels de proximité au sein du réseau plus vaste des services publics à la population,

Considérant la réflexion ambitieuse sur le secteur d'Arinthod, qui consiste à déménager les 2 médiathèques d'Arinthod et de Val Suran et le point-lecture d'Aromas sur de nouveaux tènements en centre-bourg, où elles seraient associées à des tiers lieux,

Considérant les enjeux du Projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau de lecture publique (PCSES) qui consiste à repenser le fonctionnement de l'ensemble des médiathèques permettant la mutualisation intelligente d'un maximum de tâches internes pour dégager du temps consacré au service public, définir les objectifs de service public du réseau des médiathèques pour l'ensemble des habitants de la CC et les décliner territoire par territoire, en fonction des spécificités

locales, déterminer les moyens nécessaires, tant matériels qu'humains, afin d'améliorer le service public à l'échelle du nouveau territoire,

DECIDE

D'APPROUVER le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du réseau de lecture publique – (PCSES) en Terre d'Émeraude tel qu'annexé à la présente délibération, SOUTENIR et S'ENGAGER dans la démarche initiée,

D'AUTORISER le Président à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant,

DE CHARGER le Président à mettre en œuvre le projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président



Envoyé en préfecture le 12/11/2020

Reçu en préfecture le 12/11/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201029-D_206_2020-DE